

Recensement de la population 2022 - Les conditions de logement des ménages polynésiens s'améliorent depuis dix ans

Au recensement de la population 2022, la Polynésie française compte 101 400 logements. Le logement individuel reste prépondérant (86 %) et le plus souvent occupé par son propriétaire. L'habitat collectif, en grande majorité occupé par des locataires, concerne 15 % des logements des Îles Du Vent. Les conditions de confort sanitaire de base sont acquises pour 91 % des logements. En dix ans, les éléments de confort ont progressé comme l'accès à l'eau chaude, à internet ou la présence d'au moins une pièce climatisée. Néanmoins, la taille du logement n'est pas toujours adaptée à la taille des familles nombreuses. Ainsi, 40 % des ménages disposent de moins d'une pièce par habitant. En considérant la salubrité du logement et le manque d'équipement, on peut estimer que 15 % des ménages sont en situation de pauvreté au regard de leurs conditions de logement.

Le logement individuel en propriété reste la norme

Au recensement de la population 2022, la Polynésie française compte 101 400 logements dont 81 % de résidences principales. Parmi elles, plus de 86 % sont des logements individuels et 12 % des logements collectifs.

Près de 95 % des logements collectifs sont situés dans les Îles Du Vent (IDV) et hébergent 15 % des ménages de cette subdivision. Ce type de logement représente 50 % des résidences principales de Papeete et près d'un quart de celles de Punaauia. Les logements collectifs représentent aussi 9 % des logements à Bora Bora. Partout ailleurs, leur part est inférieure à 4 %. Les familles monoparentales sont les plus concernées (hors personnes seules) : 13 % d'entre elles vivent en appartement (contre 8 % des couples avec enfant).

TABLE 1. Nombre de logements ordinaires par catégorie

Catégorie des logements ordinaires	2022
Résidences principales	82 143
Logements occasionnels	1 611
Résidences secondaires	9 180
Logements vacants	8 467
Ensemble	101 401

Source : Insee - ISPF, Recensement de la population de 2022

Dans l'ensemble des résidences principales, la proportion de propriétaires est majoritaire avec plus de 71 % des ménages, alors que 22 % des ménages sont locataires et 7 % sont logés gratuitement. Si 77 % des ménages sont propriétaires de leur logement individuel, ils ne sont plus que 31 % pour les résidents en logement collectif.

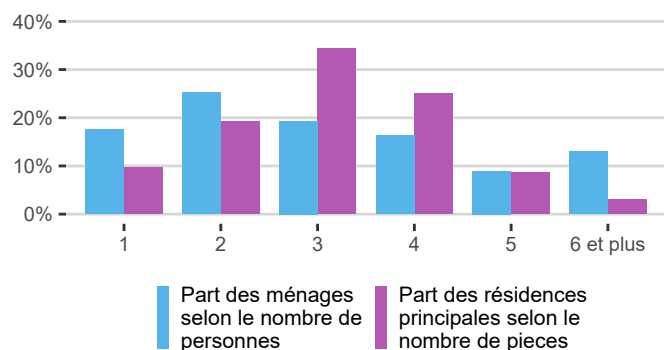
La taille des logements est restée stable depuis 15 ans avec en moyenne 3,1 pièces

En 2022, les 82 150 résidences principales en Polynésie française sont composées en moyenne de 3,1 pièces, mais la situation des ménages diffère fortement selon leur taille. Ainsi, le nombre de pièces par personne diminue rapidement en fonction de la taille des ménages. Les ménages composés d'une seule personne sont 80 % à avoir au moins deux pièces dans leur logement, soit en moyenne 2,6 pièces. Les ménages de deux personnes disposent de 1,5 pièce par personne, alors que les ménages de cinq personnes et plus disposent de moins de 0,7 pièce par personne.

Quatre ménages sur dix disposent de moins d'une pièce par individu

40 % des résidences principales comptent moins d'une pièce par personne et cela concerne la quasi-totalité des logements hébergeant cinq personnes et plus. Plus de 4 600 ménages de cinq personnes et plus sont logés dans des habitations de trois pièces ou moins.

Fig. 1. Part des résidences principales et des ménages selon le nombre de personnes et de pièces



Source : Insee - ISPF, Recensement de la population de 2022

En Polynésie française, un quart des ménages est composé de plusieurs familles ou noyaux familiaux. Ces ménages comptent en moyenne 5,4 habitants par logement et regroupent au total 43 % des Polynésiens en 2022. Ces ménages à plusieurs noyaux sont 69 % à disposer de moins d'une pièce par personne.

Le confort sanitaire progresse

En 2022, le confort sanitaire de base est acquis pour 91 % des résidences principales en Polynésie française, hors Tuamotu-Gambier (TG).

Ce concept définit le confort sanitaire de base par la présence dans le logement de l'eau courante, d'une baignoire ou une douche, d'au moins un WC et d'une cuisine intérieure au logement, ne peut pas s'appliquer aux TG, du fait de la place de l'eau dans cet indicateur. Peu pertinent pour cette géographie particulière, les TG ne sont donc pas intégrés à l'analyse portant sur le confort de base.

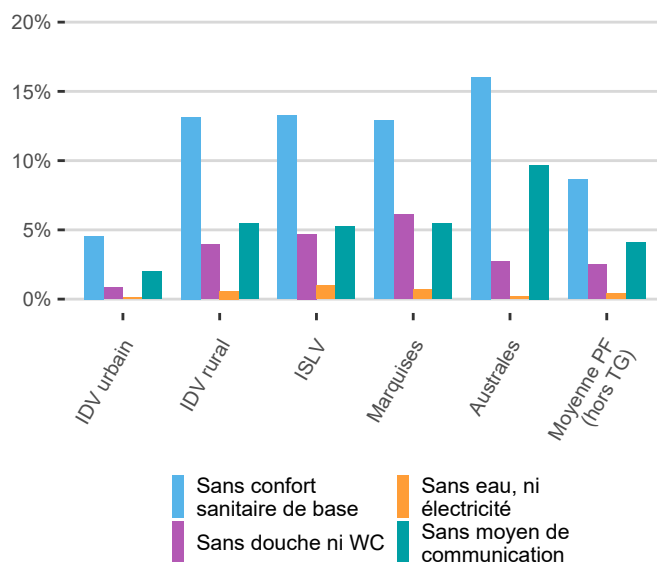
Le confort sanitaire de base s'est amélioré en dix ans : il concernait 86 % des logements (hors TG) en 2012. En effet, si l'accès à l'eau courante ne connaît pas d'évolution notable ces dix dernières années avec 95 % des logements (hors TG) qui la possèdent, l'accès à une pièce d'eau (douche ou baignoire) ainsi que l'accès au WC intérieur progressent conjointement de 2 points en dix ans, présents désormais dans respectivement 97 % et 98 % des résidences principales. La cuisine intérieure est également présente dans 99 % des logements (hors TG), en progression de 5 points depuis 2012.

L'accès à l'eau chaude dans 70 % des logements

À ce confort sanitaire de base, peuvent s'ajouter d'autres éléments de confort comme l'électricité ou l'eau chaude. Si 99 % des ménages polynésiens déclarent avoir accès à l'électricité (contre 98 % en 2012), via le réseau général et/ou une source alternative (15 % des ménages des TG), l'accès à l'eau chaude reste toutefois

très différencié selon les subdivisions. Ainsi, 70 % des ménages polynésiens ont de l'eau chaude (contre 65 % en 2012). Cet élément de confort est proposé dans 79 % des résidences des IDV et dans 30 % de celles des Marquises. Ces résultats s'expliquent principalement par la différence des taux d'équipement en chauffe-eau solaire. En effet, le chauffe-eau solaire est présent sur 36 % des toits des résidences de Tahiti et Moorea, 10 % de ceux des Marquises, 6 % des Australes et 3 % des TG. Ainsi, un tiers de la population polynésienne ne bénéficie pas de « l'eau chaude » à domicile, soit plus de 50 000 individus aux IDV.

Fig. 2. Part des logements sans les différents éléments de confort



Source : Insee - ISPF, Recensement de la population de 2022

Alors que 99 % des logements en Polynésie française disposent de l'électricité, les réseaux électriques généraux sont la seule source d'énergie pour 89 % des logements (97 % aux Australes et 78 % aux TG). L'utilisation d'une énergie produite en site isolée (photovoltaïque essentiellement) concerne 3 % des logements (15 % aux TG et 5 % dans les Îles Sous-le-Vent (ISLV)). Ainsi, si l'électricité photovoltaïque s'est développée ces dix dernières années avec sept fois plus de logements concernés (7 200 logements en 2022 contre 1 000 en 2012), ce sont les installations combinant réseau général et sources alternatives (75 % des foyers avec panneaux solaires) qui ont porté cette croissance. Ce type d'installation hybride est présent sur 9 % des toits des logements polynésiens¹. Ainsi, si disposer de l'eau courante et de l'électricité est la norme pour l'essentiel des ménages polynésiens, un peu moins de 300 ménages (hors TG) en Polynésie française (0,4 %) ne disposent d'aucune de ces ressources en 2022 (soit 650 individus). Ils étaient 450 ménages (0,6 %) à ne pas en disposer en 2012.

1. Avec cependant de forts écarts selon la catégorie socio-professionnelle du ménage (cf. données complémentaires)

L'assainissement individuel reste prépondérant, mais les réseaux collectifs se développent en zone urbaine

Le taux de raccordement à un réseau d'évacuation d'eaux usées, individuel ou collectif, progresse de 1 point en dix ans, avec 98 % des logements qui y sont branchés. Sur la zone urbaine de Tahiti, 60 % des habitations sont raccordées à un réseau d'évacuation individuel pour 93 % des résidences en zone rurale et 96 % dans les autres îles (hors Bora Bora). Sur Tahiti, seules les communes de Punaauia, Papeete et Faa'a sont équipées de réseaux collectifs publics. Ces communes concentrent les trois quarts des nouveaux raccordements au réseau collectif depuis 2012 et se démarquent nettement, avec respectivement 50 %, 40 % et 33 % de taux de raccordement (10 points de plus qu'en 2012). Ces taux s'expliquent aussi par l'importance de l'habitat collectif et des lotissements privés dans ces communes. Dans les communes rurales de Tahiti, à l'instar des autres subdivisions, plus de neuf habitations sur dix disposent d'une fosse septique. La commune de Bora Bora fait exception et a développé son réseau d'assainissement en lien avec l'activité touristique : 75 % des résidences principales sont déclarées raccordées, soit le plus fort taux en Polynésie française.

Un tiers des résidences principales des Îles Du Vent bénéficie d'une pièce climatisée

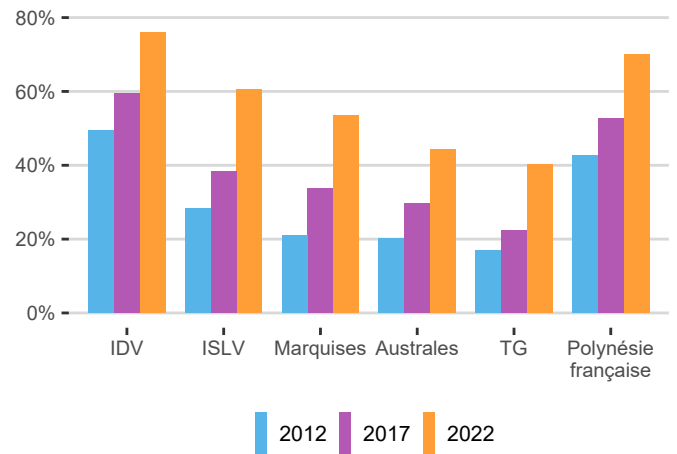
En Polynésie française, 27 % des logements sont équipés d'au moins une pièce climatisée en 2022 (contre 19 % en 2012 et 23 % en 2017). Selon la géographie et la catégorie socio-professionnelle du ménage, le taux d'équipement est plus ou moins important : il est de 31 % dans les IDV avec près d'une résidence principale sur deux à Punaauia ou Papeete, et de 17 % dans les ISLV, alors qu'il reste marginal dans les autres subdivisions. Davantage présente chez les locataires (38 % dans les IDV) que chez les propriétaires (30 % dans les IDV), ce sont les ménages résidant en logement collectif qui sont les plus nombreux à posséder la climatisation (60 %) alors que le taux d'équipement pour les logements individuels est de 22 % (27 % dans les IDV).

Parmi les équipements électriques, le congélateur progresse encore, notamment avec 10 points de croissance aux IDV depuis 2012 et 8 points aux ISLV, convergeant vers le taux d'équipement des autres subdivisions où 80 % de ménages en sont équipés.

L'accès à Internet continue de se démocratiser...

En 2022, 70 % des ménages déclarent avoir accès à Internet contre 53 % en 2012. Parmi ces ménages connectés en 2022, un tiers n'a pas d'ordinateur et se connecte via un smartphone ou une tablette. Ce type d'accès concerne près de la moitié des ménages des subdivisions autres que les IDV où l'accès au numérique est plus fréquent. Sur la zone urbaine de Tahiti, 76 % des ménages ont accès à Internet pour 60 % des résidents des ISLV; plus récemment connectées à une solution haut-débit en 4G. Les autres subdivisions restent moins équipées avec moins d'un ménage sur deux (45 % des ménages sont connectés aux Australes et aux TG). La fibre fait aussi son entrée dans 24 % des résidences principales avec 28 % des logements des IDV et 17 % de ceux des ISLV.

Fig. 3. Part des résidences principales qui ont accès à Internet

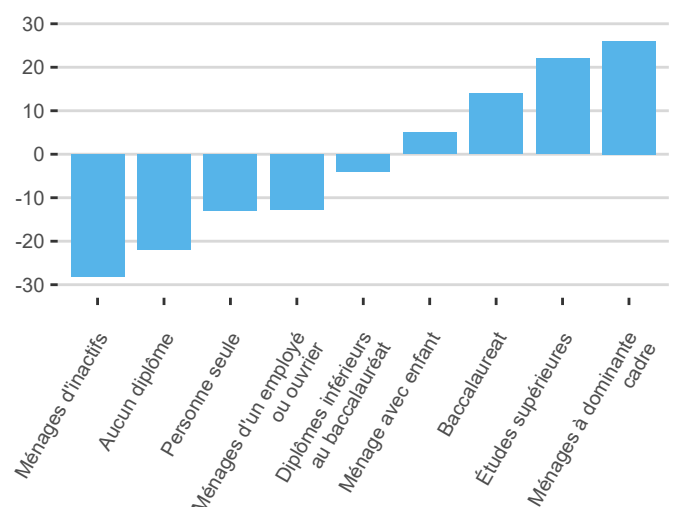


Source : Insee - ISPF, Recensements de la population

...mais reste plus souvent absent dans le domicile des populations les plus fragiles

Le lieu de résidence n'est pas la seule variable ayant un impact sur l'accès à Internet. Le niveau d'études du chef de ménage, et donc sa position socio-professionnelle, a une influence avec par exemple un taux d'accès de 42 % pour les ménages à dominante d'inactifs et/ou sans diplôme, contre 80 % des ménages avec un chef de famille bachelier. Les ménages dont le chef de ménage a fait des études supérieures ou à dominante de cadres sont plus de 95 % à accéder à Internet. Même si le taux d'accès décline avec l'âge du chef de ménage, il reste supérieur à 60 % pour les cadres âgés. L'âge du chef de ménage influence plus significativement le taux d'accès des ménages des moins connectés (inactifs, personne seule, etc.). La présence d'enfants dans le ménage est également un facteur qui incite les ménages à prioriser plus fréquemment ce type de dépense.

Fig. 4. Écart par rapport à la moyenne de la part des résidences principales qui ont accès à Internet selon des caractéristiques du chef de ménage (en points)



Source : Insee - ISPF, Recensement de la population de 2022

Une approche de la pauvreté au regard des conditions de logement

Alors que la pauvreté est le plus souvent mesurée en termes monétaires, les données du recensement de la population peuvent permettre d'avoir une approche de « score en conditions de vie ». Cette approche a été initiée pour partie par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).

La méthode : définir la pauvreté en condition de logement

Tout d'abord, il s'agit de repérer des caractéristiques d'un niveau de vie indigent via les fréquences d'occurrence de certains équipements (seules les caractéristiques et équipements liés au logement rencontré dans moins de 5 % des ménages sont retenus). Ensuite, le nombre de manques dont souffre chaque ménage est calculé. En troisième lieu, un seuil de pauvreté doit être utilisé pour déterminer à partir de combien de manques un ménage pourrait être considéré comme « pauvre en conditions de vie ». Nous utiliserons pour cela, le taux de pauvreté monétaire relatif calculé en 2015 (20 % des individus et 18 % des ménages) comme référence. Ainsi, nous retiendrons le fait que souffrir d'au moins un manque dans l'un des items retenus représente la « pauvreté en conditions de vie ».

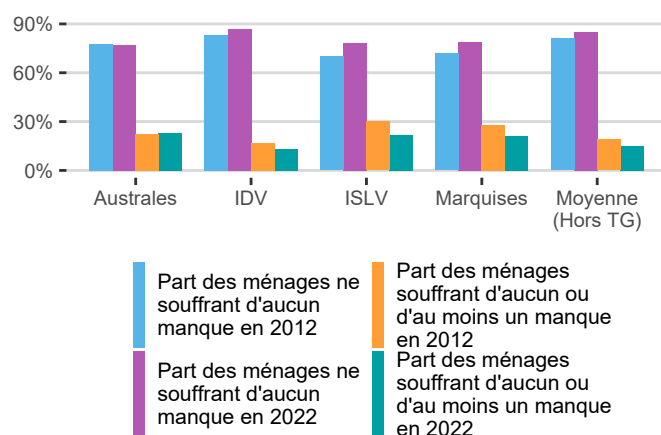
Les critères retenus : 8 privations d'équipements

Le choix des critères reflétant un niveau de vie assimilable à de la pauvreté est contraint par les informations disponibles dans le questionnaire de recensement. Ainsi, huit critères ont été retenus : habitat précaire, pas d'électricité, pas d'eau courante, pas de système d'évacuation des eaux usées, pas de WC intérieur, pas de baignoire ou douche intérieure, pas de cuisine, pas de machine à laver. Avec les données détaillées par subdivision, on remarque que l'ensemble des questions qui sont liées directement ou non à celles de l'accès à l'eau et à l'assainissement surreprésentent les ménages de la subdivision des Tuamotu-Gambier (TG) dans la population souffrant d'au moins un manque avec 91 % de ces ménages qui ont au moins un manque sur un de ces items.

Les résultats

Par cette méthode, ce sont 38 500 personnes (hors TG) qui vivent dans un logement où au moins un de ces items est absent, soit 15 % des logements (hors TG). En 2012, à méthode comparable, 19 % des logements polynésiens (hors TG) étaient concernés. Ce chiffre peut être rapproché au dernier taux de pauvreté monétaire de 18 % des ménages mesuré en 2015^a. La part des ménages souffrant d'au moins un manque s'est réduite depuis dix ans, accompagnant les progrès en confort des logements. L'amélioration la plus significative concerne les ISLV et les Marquises avec des accès à l'eau et à l'énergie plus étendus. Dans le détail, 9 % des ménages ont exactement un manque, 3 % exactement deux manques et ils sont 1 100 ménages à cumuler cinq manques ou plus.

Fig. 5. Évolution de la part des ménages par subdivision selon le nombre de manques



Source : Insee - ISPF, Recensements de la population

a. Jacques BENOIT, Points Forts de la Polynésie française n° 1 (janvier 2017) *Le transport, deuxième poste de dépenses des familles*

La téléphonie mobile est largement diffusée et de façon homogène dans toutes les subdivisions

Le taux d'équipement en téléphonie mobile est de 95 % en moyenne et supérieur à 90 % pour l'ensemble des subdivisions. De fait, 70 % des ménages optent pour une communication exclusivement par voie mobile, sans ligne de téléphone fixe au foyer. En 2012, le téléphone fixe était présent dans 50 % des ménages, ce qui traduit le développement des usages mobiles en remplacement des outils fixes. De même le nombre d'ordinateurs dans les foyers a diminué : 50 % des ménages en sont équipés en 2022 contre 57 % en 2012. Malgré le développement continu des offres et de la concurrence (trois opérateurs sur Tahiti et Moorea couvrant 75 % de la population, deux opérateurs pour le reste des subdivisions), ainsi que la baisse des prix, 4 % des ménages en Polynésie française n'ont ni Internet, ni téléphone fixe ou mobile, ni ordinateur. Ces 3 500 ménages, dont 58 % sont dans les IDV, regroupent 8 500 individus au total.

TABLE 2. Tableau de synthèse et part de ménages

	IDV	ISLV	Marquises	Australes	TG	PF	Variation 2012 (pts)
Eau courante à l'intérieur du logement	95%	92%	95%	94%	nd	90%	0
Douche ou baignoire intérieure	97%	94%	93%	90%	nd	95%	2
WC intérieur	98%	95%	93%	97%	nd	96%	2
Pièce(s) climatisée(s)	32%	16%	5%	3%	7%	27%	8
Chauffe-eau électrique ou gaz	50%	42%	21%	72%	14%	46%	3
Chauffe-eau solaire	36%	17%	10%	6%	3%	30%	3
Eau chaude dans le logement	79%	57%	30%	76%	nd	70%	5
Machine à laver	94%	89%	90%	91%	82%	92%	0
Congélateur	70%	71%	86%	88%	80%	72%	8
Ordinateur	55%	35%	35%	30%	26%	50%	-7
Connexion Internet	76%	60%	53%	44%	40%	70%	27
Téléphone fixe	31%	26%	36%	38%	21%	30%	-20
Téléphone mobile	96%	93%	92%	89%	91%	95%	6
Sans moyen de communication	4%	6%	7%	11%	9%	5%	0
Sans réseau général ni autre source d'énergie	0,8%	1,9%	2,4%	1,4%	2,5%	1,1%	-1

nd : non disponible

Source : Insee - ISPF, Recensement de la population de 2022

Définitions

Confort sanitaire : on définit par défaut un logement sans confort s'il manque une des aménités suivantes : salle d'eau, cuisine ou WC intérieur ; on peut y ajouter l'accès à l'eau chaude (par gaz, électrique ou solaire).

Ménage à dominante cadre : ménage dont le chef de ménage occupe un emploi de cadre.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage ; on a ainsi une égalité du nombre de ménages et de résidences principales.

Sources

Recensement de la population : a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en Polynésie française ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, etc.). Depuis 1983, huit recensements ont été réalisés en partenariat avec l'Insee. Le dernier recensement date du 18 août 2022.

Bibliographie

Charly BODET, Eric MIGNARD, Julie PASQUIER, Points Référence n° 1396 (février 2024) *Le recensement de la population en Polynésie française en 2022*

Annick DUPUIS, Alexandre ESCOUFLAIRE, Julie PASQUIER, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1188 (décembre 2019) *Les logements en Polynésie française en 2017*

Stéphane LEROY, Points Forts de la Polynésie française n° 3 (mars 2017) *Équipements des ménages en 2012*

Télécharger les données

 Toutes les données et les données complémentaires

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1422
Auteurs de la publication	Stéphane LEROY, Julien VUCHER-VISIN
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépot légal	Juillet 2024
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

